

Fondation Olo
États financiers
au 31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 17
Annexes	18



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

Aux administrateurs de
Fondation Olo

T 514 878-2691

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fondation Olo (ci-après « la Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés nous permettant d'étayer notre opinion à l'égard de la juste valeur des placements en fonds communs de placement totalisant 1 647 432 \$ au 31 mars 2025. Conséquemment, nous n'avons pas été en mesure d'établir si des ajustements aux états financiers au 31 mars 2025 pourraient être nécessaires à cet égard.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux

circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Montréal
Le 28 mai 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A122190

Fondation Olo

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	2025		2024	
	Aliments et ressources pour les familles	Appui aux intervenantes et partenaires	Gouvernance et activités philanthropiques	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Produits dédiés aux programmes				
Apports des membres (note 4)	9 752	7 900		17 652
Subvention – gouvernement du Canada	1 384 798			1 384 798
Subventions – gouvernement du Québec	1 471 337	501 509		1 972 846
	<u>2 865 887</u>	<u>509 409</u>	-	<u>3 375 296</u>
Dons et activités philanthropiques (note 4)				
Dons			1 701 085	1 701 085
Activités de financement			637 332	637 332
Apports sous forme de biens et services	112 219			112 219
	<u>112 219</u>	-	<u>2 338 417</u>	<u>2 450 636</u>
Autres produits				
Cotisations des membres (note 4)			595 354	595 354
Produits nets de placements (note 5)			474 199	474 199
Autres	1 008	873	9 226	11 107
	<u>1 008</u>	<u>873</u>	<u>1 078 779</u>	<u>904 204</u>
Charges				
Coûts directs des services rendus (annexe A)	2 904 485	397 745		3 302 230
Frais de fonctionnement (annexe B)	735 875	850 491	958 898	2 545 264
Communications	51 859	65 923	167 964	285 746
Activités de financement			165 843	165 843
Contributions à des partenaires				40 425
	<u>3 692 219</u>	<u>1 314 159</u>	<u>1 292 705</u>	<u>6 299 083</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(713 105)</u>	<u>(803 877)</u>	<u>2 124 491</u>	<u>607 509</u>
				<u>1 723 538</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Fondation Olo
Évolution de l'actif net
pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	2025		2024	
	Affecté – fonds dédiés pour « Démarche impact 2023-2028 »	Affecté – fonds dédiés pour le soutien d'initiatives locales	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	3 796 320	400 000	934 199	5 330 519
Excédent des produits par rapport aux charges				
Affectations d'origine interne (note 13)	(713 105)		607 509	607 509
Utilisation de l'exercice	913 105	200 000	716 007	
Affectation pour les activités courantes			(1 316 007)	
Solde à la fin	3 996 320	600 000	941 708	5 938 028
				5 330 519

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Fondation Olo

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	607 509	1 723 538
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	14 115	10 158
Variation nette de la juste valeur de placements	<u>(76 191)</u>	<u>(55 352)</u>
	545 433	1 678 344
Variation nette d'éléments du fonds de roulement et des apports reportés à long terme (note 6)	<u>(2 148 062)</u>	<u>1 663 999</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(1 602 629)</u>	<u>3 342 343</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(2 109 950)	(6 203 015)
Cession de placements	5 285 427	3 035 948
Immobilisations corporelles	<u>(26 476)</u>	<u>(6 976)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>3 149 001</u>	<u>(3 174 043)</u>
Augmentation nette de l'encaisse	1 546 372	168 300
Encaisse au début	<u>1 606 227</u>	<u>1 437 927</u>
Encaisse à la fin	<u><u>3 152 599</u></u>	<u><u>1 606 227</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Fondation Olo

Situation financière

au 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	3 152 599	1 606 227
Placements (note 7)	400 000	1 300 000
Apports à recevoir et autres créances (note 8)	1 300 356	267 846
Stocks (note 9)	274 276	163 312
Frais payés d'avance	22 250	17 040
	<u>5 149 481</u>	<u>3 354 425</u>
Long terme		
Dépôts	19 868	19 868
Placements (note 7)	5 158 471	7 357 757
Immobilisations corporelles (note 10)	29 702	7 134
	<u>10 357 522</u>	<u>10 739 184</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 11)	4 002 712	3 869 065
Apports reportés (note 12)	416 782	1 339 600
	<u>4 419 494</u>	<u>5 208 665</u>
Long terme		
Apports reportés (note 12)		200 000
	<u>4 419 494</u>	<u>5 408 665</u>
ACTIF NET		
Affecté d'origine interne		
Fonds dédiés pour coupons alimentaires (note 13)	3 996 320	3 796 320
Fonds dédiés « Démarche impact 2023-2028 » (note 13)	400 000	200 000
Fonds dédiés pour le soutien d'initiatives locales (note 13)	600 000	400 000
Non affecté	941 708	934 199
	<u>5 938 028</u>	<u>5 330 519</u>
	<u>10 357 522</u>	<u>10 739 184</u>

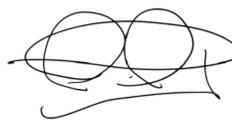
Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur



Administrateur



Fondation Olo

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE LA FONDATION

La Fondation, constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies (Québec)*, est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La Fondation a comme mission de donner une chance égale aux familles de mettre au monde des bébés en santé et d'acquérir de saines habitudes alimentaires tôt dans la vie. Elle agit dans les 1 000 premiers jours de vie de l'enfant, de la grossesse jusqu'à ses deux ans, une période cruciale pour son développement. Toutes ses actions visent à abaisser trois barrières à la saine alimentation qui sont rencontrées par les familles : l'accès, principalement économique, aux aliments nutritifs, les connaissances en alimentation et les capacités de mobilisation. Son impact partout au Québec s'explique par sa collaboration avec les intervenantes du réseau de la santé et des services sociaux pour offrir le suivi Olo ainsi qu'avec les organisations de la communauté et les populations autochtones.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de la Fondation sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Fondation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Fondation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les promesses de dons sont comptabilisées si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

De plus, la Fondation constate les apports reçus sous forme de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la Fondation aurait dû se procurer autrement ces services pour son fonctionnement régulier. La Fondation reçoit des services liés à ses activités de gestion et d'impression de coupons Olo ainsi que des apports destinés à réduire le coût des aliments distribués qui sont comptabilisés à l'état des résultats au poste Apports sous forme de biens et services.

Cotisations des membres

Les produits provenant des cotisations des membres sont reportés et constatés de façon linéaire sur la durée des cotisations, conformément à la convention d'adhésion, aux montants fixés annuellement par le conseil d'administration et lorsque leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Fondation Olo

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, la Fondation a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts ainsi que la participation au revenu net des fonds communs de placement.

Les produits nets de placements sont non grevés d'affectations d'origine externe et sont constatés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la Fondation sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Fondation sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en fonds communs de placement qui sont évalués à la juste valeur.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, la Fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la Fondation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Évaluation des stocks

Les stocks à donner gratuitement sont évalués au plus faible du coût et du coût de remplacement courant. Les autres stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Fondation Olo

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque la Fondation reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Améliorations locatives	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Ventilation des charges

La Fondation exerce trois types d'activités, à savoir la distribution d'aliments et de ressources pour les familles, l'appui aux intervenantes et partenaires, et la gouvernance et activités philanthropiques. Certains frais de fonctionnement, qui sont communs à l'administration et à chacune des activités, sont pris en charge par la Fondation.

La Fondation ventile une partie des frais de fonctionnement entre ses différentes activités (voir l'annexe B) selon des clés de répartition qu'elle a jugées adaptées à chaque type de charges et qu'elle utilise avec constance année après année. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, la Fondation a réparti les frais d'hébergement informatique et les honoraires professionnels de soutien informatique en plus des salaires et charges sociales ainsi que le loyer. Ces frais de fonctionnement sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

- Salaires et charges sociales : au prorata du temps passé à travailler sur les différents projets;
- Loyer, frais d'hébergement informatique et honoraires professionnels de soutien informatique : au prorata de la ventilation calculée sur les salaires et charges sociales.

Les charges de loyer et les frais d'hébergement informatique sont comptabilisés au poste Frais de bureau et télécommunications à l'annexe B. Les honoraires professionnels de soutien informatique sont présentés au poste Honoraires professionnels à l'annexe B.

Fondation Olo
Notes complémentaires
 au 31 mars 2025

3 - DISTRIBUTION DE COUPONS OLO AUX MEMBRES

Au cours de l'exercice, la Fondation a distribué à ses membres des coupons Olo ayant une valeur de 3 169 228 \$ (3 173 963 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2024). Ce montant inclut les coupons émis à la suite de l'obtention de la subvention du gouvernement du Canada de 1 384 798 \$ (1 384 798 \$ au 31 mars 2024) et des subventions du gouvernement du Québec de 904 708 \$ (320 400 \$ au 31 mars 2024), les apports des membres de 9 752 \$ (45 146 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2024) et le solde, soit 869 970 \$ (1 423 619 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2024), qui a été financé par l'actif net affecté – fonds dédiés pour coupons alimentaires de la Fondation.

4 - PRODUITS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Produits dédiés aux programmes – apports des membres		
Centres intégrés et centre régional de santé et de services sociaux (CISSS) et centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS)	9 752	39 537
Organismes sans but lucratif	<u>7 900</u>	<u>12 124</u>
	<u>17 652</u>	<u>51 661</u>
Dons et activités philanthropiques		
Entreprises	1 314 765	1 253 771
Particuliers	100 207	83 898
Députation	32 245	37 025
Organismes sans but lucratif	<u>1 003 419</u>	<u>753 661</u>
	<u>2 450 636</u>	<u>2 128 355</u>
Autres produits – cotisations des membres		
CISSS et CIUSSS	573 824	559 142
Organismes sans but lucratif	<u>21 530</u>	<u>12 208</u>
	<u>595 354</u>	<u>571 350</u>

Fondation Olo
Notes complémentaires
 au 31 mars 2025

5 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Placements évalués à la juste valeur		
Variation de la juste valeur	128 605	105 586
Participation au revenu net des fonds communs de placement	<u>60 601</u>	<u>54 353</u>
	189 206	159 939
Placements évalués au coût après amortissement		
Produits d'intérêts	<u>284 993</u>	<u>168 469</u>
	<u>474 199</u>	<u>328 408</u>

6 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement et des apports reportés à long terme se détaille comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Apports à recevoir et autres créances	(1 032 510)	(17 969)
Stocks	(110 964)	34 749
Frais payés d'avance	(5 210)	8 594
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	123 440	144 450
Apports reportés	(922 818)	1 294 175
Apports reportés à long terme	<u>(200 000)</u>	<u>200 000</u>
	<u>(2 148 062)</u>	<u>1 663 999</u>

7 - PLACEMENTS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Placements à court terme		
Placements évalués au coût après amortissement		
Certificats de placement garanti, taux variant de 1,32 % à 5,65 % (taux variant de 1,22 % à 5,2 % au 31 mars 2024), échéant entre juin 2025 et juillet 2025	<u>400 000</u>	<u>1 300 000</u>
Placements à long terme		
Placements évalués au coût après amortissement		
Certificats de placement garanti, taux variant de 1,6 % à 5,65 % (taux variant de 1,19 % à 5,65 % au 31 mars 2024), échéant entre juillet 2025 et septembre 2029	3 511 039	5 999 713
Placements évalués à la juste valeur		
Fonds communs de placement		
Marché monétaire	3 994	3 555
Actions	691 406	629 316
Autres	<u>952 032</u>	<u>725 173</u>
	<u>1 647 432</u>	<u>1 358 044</u>
	<u>5 158 471</u>	<u>7 357 757</u>

Fondation Olo
Notes complémentaires
 au 31 mars 2025

7 - PLACEMENTS (suite)

La juste valeur a été établie d'après les relevés de la Financière Banque Nationale au 31 mars 2025. À titre informatif, le coût des fonds communs de placement évalués à la juste valeur au 31 mars 2025 est de 1 387 450 \$ (1 233 934 \$ au 31 mars 2024).

8 - APPORTS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Apports à recevoir		
Apports des membres à recevoir (a)		36 120
Promesses de dons à recevoir (b)	113 500	18 151
Subventions gouvernementales à recevoir	855 663	
Cotisations des membres à recevoir (a)	79 115	42 577
Intérêts courus	83 623	110 497
Taxes de vente à recevoir	150 829	57 961
Autres	17 626	2 540
	<u>1 300 356</u>	<u>267 846</u>

(a) Au 31 mars 2025, deux membres représentent respectivement 32 % et 22 % du total des apports des membres à recevoir et des cotisations des membres à recevoir (39 % et 28 % au 31 mars 2024).

(b) Au 31 mars 2025, un donateur représente 88 % du total des promesses de dons à recevoir (100 % au 31 mars 2024).

Les cotisations des membres à recevoir sont présentées aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 10 765 \$ (aucune au 31 mars 2024). Le montant de perte de valeur afférente aux cotisations des membres à recevoir est de 10 765 \$ pour l'exercice (aucun en 2024).

9 - STOCKS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Stocks à donner gratuitement	246 475	129 285
Stocks de produits finis	27 801	34 027
	<u>274 276</u>	<u>163 312</u>

Le montant des stocks comptabilisé en charges de l'exercice totalise 152 786 \$ (110 208 \$ en 2024) et est présenté dans les coûts directs des services rendus à l'état des résultats.

Fondation Olo
Notes complémentaires
au 31 mars 2025

10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortis- sement cumulé	2025 Valeur comptable nette	2024 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	32 120	32 120		
Équipement informatique	140 135	127 959	12 176	7 134
Mobilier et agencements	73 976	56 450	17 526	
	246 231	216 529	29 702	7 134

Au cours de l'exercice, la Fondation a acquis des immobilisations corporelles dont un montant de 10 207 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement.

11 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2025	2024
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	477 596	239 202
Coupons alimentaires à payer	3 386 270	3 451 712
Salaires à payer	138 846	178 151
	4 002 712	3 869 065

Les sommes à remettre à l'État totalisent 3 345 \$ au 31 mars 2025 (24 809 \$ au 31 mars 2024).

12 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent les apports liés aux dons, aux activités philanthropiques et aux subventions gouvernementales non utilisés qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinés à couvrir les frais de fonctionnement des prochains exercices. Les variations survenues dans les soldes des apports reportés sont les suivantes :

	Dons et activités philanthropiques	Subventions du gouvernement du Québec	2025 Total	2024 Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	60 000	1 479 600	1 539 600	45 425
Montant constaté aux résultats	(60 000)	(1 122 846)	(1 182 846)	(365 825)
Montant encaissé	60 028		60 028	1 860 000
Solde à la fin	60 028	356 754	416 782	1 539 600
Portion à long terme				200 000
	60 028	356 754	416 782	1 339 600

Fondation Olo

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

13 - ACTIF NET AFFECTÉ

Fonds dédiés pour coupons alimentaires

Au cours de l'exercice, un montant de 713 105 \$ d'actif net affecté – fonds dédiés pour coupons alimentaires a été viré à l'actif net non affecté (1 276 523 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2024) pour pourvoir aux dépenses de l'activité « Aliments et ressources pour les familles ».

À la fin de l'exercice, le conseil d'administration a affecté une somme de 913 105 \$ de l'actif net non affecté à l'actif net affecté – fonds dédiés pour coupons alimentaires (2 276 523 \$ au 31 mars 2024) afin de répondre aux activités courantes relatives à l'activité « Aliments et ressources pour les familles », étant compris que la Fondation a maintenant une offre d'aliments pour la portion postnatale du suivi Olo en plus de la portion prénatale, et qu'il est prévu d'ajouter de nouveaux aliments à l'offre.

Ces fonds dédiés représentent la valeur des engagements de remboursement des coupons alimentaires pour une période de 12 à 18 mois.

Fonds dédiés « Démarche impact 2023-2028 »

Au cours de l'exercice, un montant de 2 902 \$ d'actif net affecté – fonds dédiés pour « Démarche impact 2023-2028 » a été viré à l'actif net non affecté (22 903 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2024) pour pourvoir aux charges non récurrentes qu'entraînera la « Démarche impact 2023-2028 ».

À la fin de l'exercice, le conseil d'administration a affecté une somme de 202 902 \$ de l'actif net non affecté à l'actif net affecté – fonds dédiés « Démarche impact 2023-2028 » (91 337 \$ au 31 mars 2024).

Fonds dédiés pour le soutien d'initiatives locales

Au cours de l'exercice, la Fondation a engagé des dépenses totalisant 531 509 \$ pour la réalisation d'activités culinaires dans 86 organisations de la communauté. Ces charges ont pu être couvertes par une subvention gouvernementale spéciale, évitant ainsi de recourir aux fonds dédiés. Forte du succès remporté, la Fondation prévoit reconduire l'initiative et bonifier le financement accordé pour rejoindre plus d'organisations de la communauté et plus de familles. Considérant que la subvention gouvernementale spéciale ne pourra couvrir l'ensemble des charges, un recours aux fonds dédiés est prévu au cours de l'année 2025-2026.

À la fin de l'exercice, le conseil d'administration a affecté une somme de 200 000 \$ de l'actif net non affecté à l'actif net affecté – fonds dédiés pour le soutien d'initiatives locales (400 000 \$ au 31 mars 2024) pour concourir à une récurrence du financement de ces activités et, ainsi, mieux répondre aux besoins additionnels des familles dans les différentes régions du Québec.

14 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

En juin 2010, la Fondation a adopté un régime complémentaire de retraite à cotisations déterminées (ci-après « le régime »). Selon les termes de ce régime, les employés doivent verser une cotisation salariale correspondant à un montant compris entre 2 % et 5 % de leur salaire de base. Les employés peuvent également choisir de verser une contribution volontaire au régime. La Fondation contribue au régime pour un montant équivalant à la contribution salariale des employés. La contribution de la Fondation pour l'exercice est de 81 255 \$ (71 031 \$ en 2024).

Fondation Olo

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

15 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. La Fondation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir et autres créances (excluant les subventions gouvernementales et les taxes de vente à recevoir), étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Fondation.

Certains placements en fonds communs de placement exposent indirectement la Fondation au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de la Fondation l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les certificats de placement garanti portent intérêt à taux fixe et exposent donc la Fondation au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Certains placements en fonds communs de placement exposent indirectement la Fondation au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

La Fondation est exposée au risque de prix autre en raison des placements en fonds communs de placement, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Fondation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fondation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

16 - ENGAGEMENT

La Fondation s'est engagée, d'après un contrat de location échéant le 31 mars 2029, à verser une somme de 316 930 \$ pour un local. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 77 422 \$ en 2026, à 78 629 \$ en 2027, à 79 836 \$ en 2028 et à 81 043 \$ en 2029. Ce contrat de location comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de trois ans dont la Fondation pourra se prévaloir en donnant un préavis de neuf mois.

Fondation Olo Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

ANNEXE A

	2025	2024
Aliments et ressources pour les familles	\$	\$
Appui aux intervenantes et partenaires	\$	\$
Gouvernance et activités philanthropiques	\$	\$
Total	\$	\$
	2 228 088	2 351 843
	(26 318)	76 419
	183 823	157 505
	652 459	866 381
	50 256	50 256
	2 904 485	3 302 230
	-	2 564 292

COÛTS DIRECTS DES SERVICES RENDUS

Coûts des aliments distribués
Frais de développement des outils et des ressources
Production d'outils et de ressources
Gestion des stocks et expédition

ANNEXE B

	2025	2024
Aliments et ressources pour les familles	\$	\$
Appui aux intervenantes et partenaires	\$	\$
Gouvernance et activités philanthropiques	\$	\$
Total	\$	\$
	677 607	1 655 167
	15 000	138 598
	41 311	136 830
	1 141	18 196
	816	36 033
	783 115	2 116 859
	17 053	188 829
	43 840	165 753
	2 678	22 259
	3 805	19 137
	656 137	7 547
	156 776	10 765
	80 602	14 115
	18 440	14 115
	14 516	958 898
	7 547	7 547
	10 765	10 765
	14 115	14 115
	850 491	2 545 264
	735 875	2 000 153

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Salaires et charges sociales
Honoraires professionnels
Frais de bureau et télécommunications
Déplacements et comités
Formation
Frais de cartes de crédit et frais bancaires
Créances douteuses
Amortissement des immobilisations corporelles